

**Service Concours**  
**CF**

**Arrêté du 14 janvier 2021 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial - Session 2021**

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle en date du 14 janvier 2021, un concours externe, un concours interne et un troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial sont ouverts au titre de l'année 2021, pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés des départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 14 octobre 2021 au centre de gestion de la Moselle, rue de l'Hôtel de Ville - 57950 Montigny-lès-Metz.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir de janvier 2022 au centre de gestion de la Moselle, rue de l'Hôtel de Ville - 57950 Montigny-lès-Metz.

Le centre de gestion de la Moselle se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir le bon déroulement des épreuves.

Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique sur le site internet du centre de gestion de la Moselle ([www.cdg57.fr](http://www.cdg57.fr)) dans les délais impartis. Ou, à défaut, auprès du service concours du centre de gestion de la Moselle, soit durant les horaires d'ouverture au public, soit par courrier (le cachet de la poste ou autre prestataire, faisant foi) en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : centre de gestion de la Moselle 16 rue de l'Hôtel de Ville, BP 50229, 57952 Montigny-lès-Metz Cedex.

Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le centre de gestion de la Moselle, pendant la période de dépôt, du dossier généré et imprimé à l'issue de la préinscription, complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées (cachet de La Poste ou autre prestataire faisant foi).

Ces préinscriptions seront possibles **du 9 mars 2021 au 14 avril 2021 inclus** sur le site Internet [www.cdg57.fr](http://www.cdg57.fr). Il appartient au candidat de retourner le dossier accompagné des pièces justificatives uniquement au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle - 16 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 - 57952 Montigny-lès-Metz Cedex.

La date limite de dépôt ou d'expédition des dossiers par les candidats est fixée **au 22 avril 2021**, le cachet de La Poste ou autre prestataire faisant foi.

Toute reproduction, modification, photocopie ou copie manuscrite, de tout ou partie du dossier d'inscription sera considérée comme non conforme et rejetée. Les copies d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées.

Tout dossier incomplet ou incorrectement rempli ne pourra être pris en considération.

Tout dossier arrivé après la date de clôture des inscriptions du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse mal libellée ne pourra être accepté.

Les demandes de modification de type du concours (interne, externe, 3<sup>e</sup> concours, choix de domaines) ne sont possibles que jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers à l'adresse suivante : [concours@cdg57.fr](mailto:concours@cdg57.fr) ou à l'adresse postale du centre de gestion de la Moselle en n'oubliant pas de préciser le numéro de dossier (login), les nom et prénom, ainsi que le concours concerné.

**110 postes** sont mis aux concours, au titre de l'année 2021, dont :

- ❖ **42** au concours externe
- ❖ **55** au concours interne
- ❖ **13** au troisième concours

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande écrite adressée au président du centre de gestion de la Moselle, et sur le site internet : [www.cdg57.fr](http://www.cdg57.fr).

Fait à MONTIGNY-LES-METZ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le 14 janvier 2021

Le Président  
du Centre de Gestion de la Moselle

Vincent MATELIC  
Maire de ROSSELANGE

